

MONTCARET

Sommaire

- La Fête cantonale (p.1)
- Associations (p.1.2)
- Ça nous concerne (p.2.3.4)
- Zoom sur la commune (p.4.5)
- Etat Civil (p.5)
- Les finances communales (p.6.7)
- Tourisme et Culture (p.7.8)
- Environnement, santé (p.8)



Bulletin municipal—Edition N°02-2024

La fête cantonale

Lors de la 18ème fête cantonale du dimanche 21 Juillet 2024 sur le thème des Jeux Olympiques, les jeunes du Club de judo de Montcaret accompagnés par Marie Baggio, leur coach sportif, et les bénévoles de la commune ont présenté un char "L'Esprit Olympique" avec la devise des Jeux Olympiques 2024 :



Félicitations aux jeunes du Judo qui ont dessiné le croquis du char, aux bénévoles, aux couturières, aux membres du Conseil Municipal qui ont participé à sa construction et un grand merci à Marie Baggio, aux parents qui ont accompagné les enfants et à Alexis Royau le conducteur du char.

Les élus présents toute la journée se sont remplacés pour tenir les entrées et applaudir les jeunes qui animaient le char en clamant le code moral du Judo.

L'équipe de rédaction : Thierry LANSADE –

Marie-Pierre POUGET- Marie-Catherine ROHOF

Les Associations

A ton rythme :

L'association " A ton rythme" reprend ses activités le jeudi 05 septembre, à 18h30 pour les débutants et à 19h30 pour les autres, à la salle des fêtes de Montcaret.



Soirée de l'Association, danses et bonne humeur.

A TON RYTHME
Venez nombreux



24230 MONTCARET

DANSES EN LIGNE

TOUS LES JEUDIS | **SALLE DES FÊTES 24230 MONTCARET** | Débutants **18h30**
Les autres **19h30**
Soumis aux règles covid 19

Contact: CECILE 06 87 52 59 49



SALSA TANGO FOX MAMBO
REGGAE VALSE MADISON SAMBA
CUMBIA CHA CHA BACHATA

PAS BESOIN D'UN PARTENAIRE DE DANSE

Terrain de tennis :

Le terrain de tennis de Montcaret, situé à côté du stade, a été entièrement rénové. Les travaux ont été financés par la Communauté des communes. Nous l'en remercions.

Les conditions d'accès vous seront communiquées ultérieurement sur le site, le bulletin et à la mairie.

Nous espérons que vous serez nombreux à profiter de cet équipement.



Association de Amis de Montcaret et de sa Région

Les membres de l'Association se réunissent tous les mardis de 14h30 à 16h30 à la bibliothèque de Montcaret.

Créée en 1949, cette Association a pour but

- autour des fouilles et des études déjà effectuées, de promouvoir et de développer la connaissance de l'ensemble de l'histoire de Montcaret et ses environs.
- de sensibiliser les Montcarétois, notamment les jeunes sur la qualité et la richesse de leurs racines.
- d'assurer et d'étendre le renom de Montcaret et de participer ainsi au développement touristique de la Région.

L'association atteindra ce but :

- en poursuivant la collaboration avec les Monuments Historiques.
- en organisant des conférences, des réunions d'information et en publiant des ouvrages
- en soutenant toute initiative dans le sens ci-dessus défini et en y participant éventuellement

Montant de l'adhésion : 10 € par personne.

Nous accueillerons avec plaisir les personnes qui souhaitent nous aider à promouvoir les vestiges historiques de Montcaret et de sa région.

Nous acceptons les dons de photos anciennes, des coupures de journaux, des écrits sur la commune de Montcaret et de sa région. Nous avons la possibilité de numériser les documents.

DECOUVERTES

- ✓ Le spectacle du samedi 13 avril 2024 « Hommes et femmes du Landais » « Omes e femnas dau landés » retraçait la vie des paysans au siècle dernier dans Le Landais, territoire voisin de Montcaret.

Mixant création et collectage, le comédien Michel FEYNIE nous a contés l'histoire d'hommes et de femmes de ce pays enfoui dans la mémoire collective du Périgord.

Le spectacle bilingue franco-occitan, ne nécessitait pas d'être occitanophone pour comprendre.

Poèmes, chansons occitanes et expressions locales se sont succédées, replongeant les anciens dans leurs souvenirs d'enfance.

- ✓ Une rando photo a également été organisée le 24 Mai pour permettre aux amateurs de la photo de découvrir le patrimoine de la commune et les charmes d'une commune rurale.

Le Bulletin de l'Association est en préparation : L'école d'antan - La fête locale autrefois - La cave coopérative.

Les membres du Bureau :

Présidente : Marie Pierre POUGET - Vice-Président : Christian COLLIN –

Président d'honneur : Jacques BERTHET- Secrétaire : Bernard BOURDIN –

Secrétaire Adjointe : Gisèle LEDEME - Trésorière : Odile LEBLOND - Trésorier Adjoint : Robert PLOMBY.

Contact : Marie Pierre POUGET Email : les amis-de-montcaret@hotmail.com

Ça nous concerne

Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plui

Par délibération en date du 18 Avril 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson a approuvé la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant valeur de SCoT sur son territoire.

Les raisons qui ont conduit le CDC à engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant SCOT :

- Rectifications d'erreurs matérielles dans le règlement concernant la zone Nth1.
- Adaptation du règlement au secteur de la zone Nth1.
- Le dossier de la modification simplifiée du PLUi est tenu à la disposition du public :
 - en version papier et dématérialisée aux bureaux de la CDC de Villefranche de Lonchat, 58 Route des Étangs (24610) aux jours et heures d'ouverture,
 - sur le site internet de la Communauté de Communes (<https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr/plui-approbation.html>),
 - en version dématérialisée dans les mairies des communes membres de la CDC aux heures d'ouverture. Une version papier du zonage sera disponible dans chaque commune pour son périmètre,
 - à la préfecture de la Dordogne.

Attribution des subventions aux Associations par la Communauté des Communes.

BONNEVILLE

MOSAÏQUES Côté Jardin 2024 - Du 27 au 30/06/2024 Budget 20300,00 € Subvention 3000.00 €.

CARSAC DE GURSON

Musicalement Vôte Les Musicales de CARSAC DE GURSON – 23/06/2024

Budget 3550.00 € Subvention 1065,00 €.

Club du 3eme âge : 40 ans du Club le 24/11/2024 Budget 6061 € Subvention 1818.00 €.

LAMOTHE-MONTRAVEL

AMIS DE LA MÉDIATHÈQUE QUARTIER LATIN DU BÉNIN Marché Africain – 13/10/2024

Budget 1320.00 € Subvention 396,00 €.

SAINT GÉRAUD DE CORPS

ARRREUH FESTIV'18 – Spécial 25 ans 18 et 19 Mai 2025 Budget 5775.00 € Subvention 1700.00 €.

Comité Rural La Foulée des Tourterelles - 15/08/2024 Budget 5 555,00 € Subvention 1 666.50 €.

ST MARTIN DE GURSON

Association des Lièvres : Foire Agricole et Artisanale 20 et 21/04/2024 Budget 1847,00 €

Subvention 554.10 €.

ST MÉARD DE GURÇON

MUSIQUES EN MONTRAVEL FESTIVAL CLASSIQUE - Du 19 au 20/07/2024

Budget 8525 € Subvention 2 500,00 €.

CLUB DES RAPID'EAUX Randonnée pédestre et festive de Montravel - 26/05/2024

Budget 5840.00 € Subvention 700 €.

VÉLINES

AUTO-CROSS D'AQUITAINE Montée Historique 08/05/2023

Budget 5000 € Subvention 1442.50 €.

COLLEGE DE VELINES, Brevet d'initiation aéronautique Budget 700 € Subvention 210 €.

VILLEFRANCHE DE LONCHAT

LES AMIS DU MUSÉE :

Conférences : Budget 6520.00 € Subventions 1850.00 €.

Commémoration 80 ans de la libération de Villefranche de Lonchat

Budget 5000 € Subvention 1500,00 €.

CLUB DE THEATRE LOUS DIABLISSOUS RENCONTRE 13ème édition - Du 15 au 17/11/2024

Budget 5230,00 € Subvention 1 560 €

TOTAL 30512.10 €

Zoom sur la commune

VOLS DANS LE CIMETIERE

Nous déplorons des vols d'objets sur les tombes au cimetière.

Respectons les familles qui souffrent déjà de la perte d'êtres chers et la mémoire des défunts.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Augmentation des services publics 2024 : Cantine scolaire

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le prix des repas à la cantine scolaire et donc de reconduire les prix des repas 2023, soit 2.40 € pour les enfants, 4.80 € pour les adultes et la gratuité pour les enfants qui ont un PAI et qui apportent leur repas.

Subventions aux associations de la commune

Sur proposition de la commission Association, le Conseil Municipal a attribué aux Associations qui en ont fait la demande les subventions suivantes pour 2024 :

Comité des Fêtes : 600 € Ass Ria Pita : 200 € Judo/Dojo : 500.00 €

Amicale sportive Gensac /Montcaret : 2 000.00 €

Secours Catholique : 200.00 € ACCA Chasse : 800.00 € Coopérative scolaire : 650.00 € Association

des Parents d'Elèves : 950.00 € Les Amis de la couture : 100.00 € L'hameçon Lamothais :100.00 €

Child in Rock : 100 €, Association TEDUA : 50 €,

Le souvenir Français : 50.00 €, Association jeunes sapeurs-pompiers Castillon : 50.00 €.

Ligue contre le cancer : 50.00 € France Alzheimer : 50.00 €

Sclérose en plaque : 50.00 € Boules au nez (Clowns à l'hôpital): 50.00 €

Etat civil

Nous leur souhaitons la bienvenue :

KHARMAMA Sofia
 CHEYPE Shelly, Nathalie, Fabiola
 POZO Ely
 LEMAIRE Léandre, Robin
 REINARD Emy
 PEBERNAD de LANGAUTIER Gaspard
 PEBERNAD de LANGAUTIER Philippine

Nous avons une pensée pour eux :

SPINDLER née THEIS Antoinette
 VIVES Françoise
 THOMAS Albert
 BLAISE Ep CHABRAT Francine
 POUYADE Bernard
 PAYRAUDEAU Roland
 LHORME Jacques
 VOGEL Roger
 CHAVAGNAC Ep FAVRETTO Maryse
 LEPINE Ep CHAUMONT Françoise
 DAUBISSE Norbert
 LAARIBI Lahcen
 CHATAIGNER Ep LETARD Josiane
 BIGLIARDI Pierre

Ils se sont unis :

Richard CASTANO et Raphaëline, Elisaha RAZANAMAHEFA HARIJAONA
 Jan, Emile, Henri BRUNET et Laurie, Marie, Marguerite AUQUE
 Lucas, Jean, Michel COURSELLE et Tamara, Marie -Jeanne, Claudette VITRAC

Finances communales

COMPTE ADMINISTRATIF - RESULTATS 2023

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
DEPENSES		RECETTES	
011- charges à caractère général	252 141,60	013-Atténuation des charges	2 545,48
012-charges du personnel	369 522,28	70-Produits des services	57 834,65
014-Atténuation des produits	67 233,00	73-impôts et taxes	531 156,03
65-autres charges courantes	118 079,57	74-dotations subventions	329 108,99
66-remboursement intérêts emprunts	19 848,02	75-autres produits de gestion	21 443,84
67-charges exceptionnelles	0	77-produits exceptionnels	
022-dépenses imprévues		78- Reprises sur amort, et provi	868,22
68-Dotations aux amortissements	113,92		
042-amortissement EP	3320,00	TOTAL	
TOTAL	830 258,39		942 957,21

<u>INVESTISSEMENT</u>			
DEPENSES		RECETTES	
016- remboursement emprunt	571 952,91	1641 Prêt relais ancienne poste	255 000,00
165- dépôt cautionnement		1068 - Excédent capitalisé	143 146,65
20-Enfouissement réseaux EP/FT	116 726,83	1022- Fctva	29 215,74
20- Etudes - Concession Logiciel	6 788,33	10226- Taxe aménagement	23 218,10
21-23 TRAVAUX ET MATERIEL		13 - Subventions	
ECOLE - Réfection chéneau	5 208,00	DETR	27 747,00
SALLE DES FETES - Laveuse sol	2 940,84	Autres	400,00
TRAVAUX ANCIENNE POSTE	425 258,08	16-Dépôt cautionnement	404,60
CAMERAS VIDEO PROTECTION	33 600,00	28-Amort des immos	3 320,00
RACCORDEMENT PETITE BORIE	1 595,08		
EFFACEMENT BOURG TRANCHE 2		2313- TITRE ANNULATIF	
SDE	53 309,59	040- AMORTISSEMENTS	
BORNE INCENDIE LE MARIDAT	3 283,12	041-OPERATIONS	
REFECTION PASSERELLE SNCF	8 065,20	PATRIMONIALES	
SEMOIR	600,00		
CONTENEUR EAU	4094,00		
REFECTION PLAQUES MONUMENT	2000,00		
BORNE FORAIN SALLE DES FETES	2777,28		
TOTAL	1 238 199,26	TOTAL	482 452,09

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	112 698,82	RESULTAT INVESTISSEMENT	-755 747,17
EXCEDENT REPORTE	175 000,00	EXCEDENT REPORTE	673 477,03
TOTAL EXCEDENT A AFFECTER	287 698,82	TOTAL DEFICIT A REPORTER	-82 270,14
		SOLDE DES RESTE A REALISER (Dépenses - recettes attendues)	+96 105,91
AFFECTATION RESULTAT FONCT	287 698,82		
1068 RECETTES INVESTISSEMENT	127 698,62		
002 RECETTES FONCTIONNEMENT	160 000,00		

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent cumulé Fonctionnement et Investissement de 287 698.82 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement (dépenses engagées – les subventions attendues pour les travaux de l'ancienne poste) génère un excédent de financement de 96 105.91 €.

BUDGET 2024 voté par le Conseil Municipal

La Section de fonctionnement : 1 102 426 € La section d'investissement : 584 757 €

INVESTISSEMENTS PREVUS

Aménagement sanitaires Mairie.
Réseau électrification « Le Pinta »
Jeux extérieur école.
Acquisition vidéo projecteur et écran.
Travaux dégâts des eaux bibliothèque.

Acquisition tondeuse autoportée.
Réfection main courante du stade.
Acquisition terrain SnCF (pétanque).

Capital des emprunts en cours : 59566.92 €

Intérêts des emprunts : 19 848.02 €

Vote des taux d'imposition : reconduction des taux 2023 inchangés depuis 2016.

Produit attendu : 615 697 €

- **Taxe d'habitation résidence secondaire : 11.02 %**

- **Taxe foncière bâtie : 35,23 % (9,25 % taux communal + 25,98 % taux départemental 2020)**

- **Taxe foncière non bâtie : 39,92 %**

- **CFE : Contribution des entreprises en dehors des zones d'activités de la communauté des communes : 16,17 %**

En application de la loi des Finances, la taxe d'Habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2020. L'état a totalement compensé cette suppression de recettes, les communes ont perçu une somme équivalente au montant de la taxe.

Depuis 2021, la Taxe Foncière des propriétés bâties du département est transférée sur les communes.

Les exonérations votées par le Conseil Municipal en 2024 :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties exploitées en production biologique.

Tourisme et culture



L'ancienne Poste totalement rénovée est mise à la location en Gîte sur le site Airbnb.

Ce logement est adapté aux personnes à mobilité réduite (cheminement, salle de bain, cuisine).

Capacité d'accueil : 10 personnes.

5 chambres : 3 lits en 140 et 4 lits en 90.

TARIFS

Minimum deux nuits : 200 € la nuit soit 400 € minimum.

A partir de 7 nuits : 180 € la nuit.

A partir de 10 nuits : 150 € la nuit.

Frais Airbnb et taxes en supplément.

Possibilité réservation par chambre avec la cuisine et le salon.

1 chambre 2 personnes 80 € la nuit

2 chambres 4 personnes 120 € la nuit

3 chambres 6 personnes 160 € la nuit

4 chambres 8 personnes 180 € la nuit

Minimum 3 nuits.

CREATION l'itinéraire cyclable national V91 « Vallée de la Dordogne à Vélo ».

La Communauté de communes Montaigne, Montravel et Gurson a accepté la création de 26,5 km d'itinéraires cyclables reliant Port -Sainte-Foy-et-Ponchapt à Castillon-la-Bataille.

Dans le prolongement des réalisations faites par l'agglomération de Bergerac, la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson a souhaité inscrire son territoire dans la concrétisation de l'itinéraire cyclable national V91 « Vallée de la Dordogne à Vélo ».

Elle propose la création de 26,5 km d'itinéraires cyclables continus reliant Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt à Castillon la-Bataille, sur voirie partagée à très faible trafic pour 63% du linéaire et en site propre pour les 37 % restants (9,630 km).

Cet itinéraire principal sera également complété par 11 km de liaisons aux bourgs, notamment Montcaret, en véloroutes, facilitant ainsi l'accès aux services - dont les gares - tout le long du parcours.

De même, cinq aires d'arrêts sont envisagées le long de son parcours.

Santé et environnement

USTOM Union des Syndicats traitement des ordures ménagères

Pour vous permettre de réduire vos déchets, vous pouvez utiliser un composteur.

Le calendrier des ateliers de sensibilisation au compostage est enfin disponible en ligne.

Des ateliers sont programmés jusqu'à fin décembre (de nouvelles dates seront ajoutées au fur et à mesure).

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans l'actualité publiée aujourd'hui sur le site internet : <https://www.ustom.fr/ateliers-de-sensibilisation-au-compostage/>

FERMETURE DECHETERIE ST MAGNE DE CASTILLON

La déchèterie de Saint-Magne-de-Castillon sera fermée au public à partir du 26 août 2024 et ce, pour toute la période des travaux d'agrandissement, de rénovation et de sécurisation.

Le site réouvrira courant du premier trimestre 2025. Le syndicat invite tous les usagers à utiliser les déchèteries de Gensac, Pineuilh et Sauveterre-de-Guyenne durant la durée des travaux.

PREVENTION incendies : OBLIGATION DE DEBROUSSAILLER LES TERRAINS

QUI DOIT DEBROUSSAILLER

Le débroussaillage incombe à celui que **crée le risque**, c'est-à-dire à **tout propriétaire**, ou ayant droit (locataires), de constructions, chantier ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En **zone urbaine**, la totalité de la parcelle, **bâti ou non**, doit être débroussaillée. (Art L 134 du Code Forestier)

Sans tenir compte des limites de propriété !

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art L 131-12 du code forestier).

CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations. Il peut après une mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

- Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m2 (Art L 131-2 du Code forestier)
- Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5000 € en cas de sinistre (Art 122-8 du code des assurances).

Mairie de MONTCARET

19 rue de la Villa Gallo-Romaine 24230 MONTCARET

Horaires d'ouverture : Lundi Mardi Jeudi Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

et le Mercredi de 9h à 12h

Email : mairie-montcaret@wanadoo.fr

Horaires de LA POSTE : De 9h à 11h45 tous les jours.